

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

~ ~ ~ ~ ~

Date de convocation : 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 Avril à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

Étaient Présents : DAYDE Francis, HILAIRE Christine, MOURIER Patrick, CHAMPEAU ALAIN, POURRAZ Mylène, CUOQ Virginie, GEMENS Monique, LEGRAND MARTINY Anne-Marie, VAZ Helder, SOULIER David, BERTHON Grégory, POUDROUX Sandra, BOUTEILLON Malorie et MARTINHO Lionel.

Étaient Absents excusés : SABATERY Sandrine, RIEU Elodie, VAUTENIN Christian et PELOUX Bruno.

Procuration de PELOUX Bruno à GROSSET Jean-Marie et de VAUTENIN Christian à HILAIRE Christine.

Mme POURRAZ Mylène a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2021 est approuvé après lecture.

1) CCAS

a) Compte Administratif 2020 du CCAS :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2020	8 791,64 €	4 613,35 €	- 4 178,29 €
Résult. Antér. reporté 2019			4 901,93 €
Résultat à affecter			723,64 €

Le Compte Administratif 2020 du CCAS est adopté à l'unanimité.

b) Affectation du Résultat 2020 du CCAS :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, soit 723,64 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

c) Budget Primitif 2021 du CCAS :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2021	6 723,64 €	6 000,00 €
Résultat antérieur reporté 2020		723,64 €
Total	6 723,64 €	6 723,64 €

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 du C.C.A.S..

2) Service Eau et Assainissement

a) Compte Administratif 2020 du Service Eau et Assainissement :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2020	100 278 ,03 €	289 927,32 €	189 649,29 €
Résultat à affecter 2019			2 169,01 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Investissement 2020	113 035,10 €	87 350,99 €	- 25 684,11 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget du service de l'eau et assainissement

b) Affectation du Résultat 2020 du service Eau et Assainissement :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, soit 191 818,30 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

c) Budget Primitif Service Eau et Assainissement 2021 :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2021	341 818,30 €	341 818,30 €
Total	341 818,30 €	341 818,30 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Investissement 2021	686 043,97 €	686 043,97 €
Total	686 043,97 €	686 043,97 €

Les travaux programmés pour 2021 sur le budget eau et assainissement sont toujours la réhabilitation du réseau d'assainissement situé dans le canal, la réfection des réseaux Route de Richerenches et la réalisation des Schémas Directeurs d'Eau et d'Assainissement.

Le coût des schémas Directeurs s'élève à 108 510 € H.T. avec un financement de l'Agence de l'Eau de 65 106 € H.T..

Le coût des travaux du canal s'élève à 140 000 € H.T. avec une subvention de l'Etat (D.E.T.R.) de 49 000 €, une subvention de Conseil Départemental de 21 000 € et une subvention de l'Agence de l'Eau de 42 000 € soit un financement total de 112 000 € (80 %).

Ce projet nécessite une étude supplémentaire qui retarde le début des travaux afin de répondre aux exigences de la « Loi sur l'Eau ».

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 du Service Eau et Assainissement.

3) Commune :

a) Compte Administratif 2020 de la Commune :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2020	1 325 552,07 €	1 661 500,94 €	335 948,87 €
Résultat antérieur reporté			405 652,05 €
Résultat à affecter 2020			741 600,92 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Investissement 2020	433 464,92 €	333 860,62 €	- 99 604,30 €
Résult. antérieur reporté 2019			33 460,57 €
Solde d'exécution déficitaire			- 66 143,73 €
Restes à réaliser	253 500,00 €	88 890,00 €	- 164 610,00 €
Besoin de Financement			- 230 753,73 €

Les investissements réalisés en 2020 sont : l'agrandissement du cimetière, l'acquisition des meubles de la bibliothèque, la voirie 2019, acquisition de nouvelles téléalarmes, pour les écoles : le plan bibliothèque et des jeux extérieurs pour la maternelle.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget communal.

b) Affectation du résultat 2020 de la Commune :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, soit 741 600,92 € décide d'affecter 230 753,73 € à la section d'investissement du budget primitif 2020 (article 1068), le solde disponible, d'un montant de 510 847,19 € étant affecté à la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

c) Vote des 2 taxes :

M. le Maire rappelle la disparition de la taxe d'habitation qui sera compensée par la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale. En effet, conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

En conséquence, M. le Maire explique que pour 2021, même si le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux, le taux de la taxe foncière affiché sur l'avis d'imposition sera pour la commune de 38,03 % (au lieu de 22,90 %) Attention cela ne voudra pas dire que la commune a augmenté son taux.

En effet, à compter de 2021, la sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année par l'application d'un coefficient correcteur aux produits de TFPB qui résulte du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Pour la commune de Grillon sur une base d'imposition effective de 2 144 951 € à 38,03 % soit un produit de 789 503 € l'Etat retire à la commune en correction 132 311 €.

Pour résumer M. le Maire propose de ne pas augmenter les impôts communaux soit :

	Taux de Grillon	Taux moyen	Taux moyen
	Depuis 2009	Départemental	National
Taxe foncière (bâti)	38,03	38,25	36,75
Taxe foncière (non bâti)	43,45	55,94	49,79

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir le même niveau d'imposition communal.

d) Budget Primitif de la Commune 2021 :

Les projets de travaux d'investissement 2021 sont les suivants : voirie 2020 et 2021, la réfection de la route de Richerenches, plan école numérique pour les deux écoles, changement des copieurs de la mairie, aux écoles, à la bibliothèque et au point infos, la restauration du tableau de Saint Sébastien à l'Eglise, le chauffage des écoles, crèche et cantine, la création d'un mini-stadium et la restauration de la salle des Fêtes.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2021	1 467 252,00 €	1 575 117,00 €
Virement à la section d'investissement	618 712,19 €	
Affectation excédent antérieur reporté 2020		510 847,19 €
Total	2 085 964,19 €	2 085 964,19 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Investissement 2021	1 343 500,00 €	293 073,00 €
Remboursement capital d'emprunt *	306 300,00 €	
Affectation du résultat 2016 à l'article 1068		230 753,73 €
Emprunts		573 404,81€
Virement de la section de fonctionnement		618 712,19 €
Déficit d'investissement reporté 2017	66 143,73 €	
Total	1 715 943,73 €	1 715 943,73 €

* Le capital d'emprunt de 306 300,00 € se décompose en 200 000 € de FCTVA de la Bibliothèque, de la salle multi-activités et de l'agrandissement du cimetière et 106 300,00 € de remboursement du capital d'emprunt.

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 de la commune.

4) Questions diverses :

- Mini-stadium : un dossier d'appel d'offres est en cours d'élaboration. Il est étudié la possibilité de l'installer sur un des deux terrains de tennis.

Mme Virginie CUOQ demande pourquoi sur un terrain de tennis et pas à côté du skate Park ?

Les deux terrains de tennis sont aujourd'hui en très mauvais état et même dangereux pour la pratique du tennis. La rénovation de ces terrains de tennis avait été estimé à environ 80 000 € il y a une dizaine d'années.

L'utilisation d'un des terrains pour le mini-stadium permettrait d'économiser environ 20 000,00 € de support.

Toutes les possibilités seront donc étudiées afin de choisir la meilleure.

- Restauration de la Salle des Fêtes : l'élaboration d'un avant-projet sommaire a été confié à un architecte afin de permettre les demandes de subventions.

Suite à une réunion de la commission, les travaux consisteraient en une rénovation globale de la salle, la réfection de la cuisine, du bar, mettre aux normes d'accessibilité aux handicapés des sanitaires et de la rampe d'accès extérieure, changer le mode de chauffage (au fioul aujourd'hui) et prévoir une isolation par l'extérieur.

- Route de Richerenches : la commission de travaux travaille toujours sur la création une voie nommée « chaussidou » afin de permettre de concilier les voitures, les vélos et les piétons sur une route trop étroite. Les travaux sont estimés à environ 700 000 €. La contrainte est qu'il y ait moins de 4000 voitures / jour passant sur cette voie. Cette étude sera demandée au Conseil Départemental.

- Communauté de Communes de l'Enclave et du Pays de Grignan :

M. le Maire explique que la CCEPPG a instauré une nouvelle taxe « GEMAPI » lors du dernier conseil communautaire. Cette nouvelle taxe s'élève à 10 € par habitant et sera portée sur l'avis de taxe foncière en 2021 soit une recette supplémentaire de 230 000 € pour la communauté des communes.

M. le Maire précise que les membres du conseil municipal de la commune de Grillon ont voté contre cette nouvelle taxe.

Mme Christine HILAIRE fait remarquer que la CCEPPG annonce qu'il n'y a pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale mais cette nouvelle taxe reste une augmentation des taxes auprès des administrés.

M. Francis DAYDE précise qu'initialement cette taxe avait été préconisée à 4 € par habitant et finalement elle s'élèvera à 10 €.

M. le Maire précise que la communauté de communes justifie cette nouvelle taxe pour financer le fonctionnement du S.M.B.V.L. (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez) pour une subvention d'un montant de 340 000 €. Cette subvention n'est pas nouvelle et elle était financée par la communauté de communes avant l'instauration de la taxe GEMAPI.

M. le Maire dénonce une situation financière délicate de la Communauté et il s'inquiète pour la suite.

Les ordures ménagères de la Drôme ont été augmentées de 5 %. Pour le Vaucluse elle restera la même alors qu'était annoncé une baisse à 9 % au lieu de 11 %.

M. le Maire précise que la Communauté de Communes a décidé de baisser la subvention de AGC de 36 %, les élus de Grillon ont voté contre, ils s'inquiètent du devenir du Centre de Loisirs à Grillon.

Mme Christine HILAIRE explique que la Communauté de Communes justifie cette baisse par le fait que AGC a des réserves, or, pour d'autres structures, quand bien même il y avait des réserves, la subvention n'a pas été baissée car elles avaient des travaux en prévision. Elle précise qu'AGC est dans la même situation puisqu'il a acquis et rénove les locaux situés en face du cinéma....

Les élus de Grillon ne comprennent pas cette différence de traitement entre les structures associatives et il est rappelé que lors du transfert de compétences en 2015, la commune de Grillon a transféré une forte subvention à la communauté de communes pour AGC et le maintien du Centre de Loisirs sur Grillon (environ 56 000 €)

- M. Helder VAZ transmet le message d'une habitante pour les incivilités qui ont eu lieu le week-end de Pâques Chemin de la Papeterie.

- Mme Malorie BOUTEILLON trouve que les pieds des barrières installés autour de la fontaine située derrière la mairie sont particulièrement disgracieux....

- Mme Monique GEMENS signale que certains agriculteurs labourent le goudron des chemins.

Elle demande des mesures pour l'excès de vitesse chemin du Temple ou chemin de la Calamande.

- M. Francis DAYDE signale que, suite à la fermeture des écoles pendant la crise sanitaire, des difficultés ont été rencontrées aux écoles de Grillon pour l'accueil des enfants des professionnels mobilisés

(infirmières, professionnels de santé etc...). 5 enfants ont été accueillis mais avec difficultés, puisqu'aucun enseignant de Grillon n'a été volontaire pour prendre en charge ces élèves. L'Inspection Académique a dû solliciter des enseignants d'autres écoles afin d'assurer ce service.

- Plan Ecoles Numériques : M. Francis DAYDE informe qu'une réunion est organisée avec l'inspection et les fournisseurs pour définir les besoins.

- Mme Christine HILAIRE informe que deux sociétés ont été sollicitées pour refaire le site internet de la commune.

M. le Maire précise qu'il est temps de préparer le journal municipal afin d'informer les gens sur les élections et le changement de lieu des bureaux de vote.

- Mme Anne-Marie LEGRAND signale que le panneau de l'Épicerie Paysanne n'existe plus. Il serait préférable d'informer sur la nouvelle épicerie...

Mme Christine HILAIRE rappelle que le panneau est sur un terrain privé qui n'a rien à voir avec la commune.

M. le Maire informe que le marché du samedi matin s'étoffe avec un marchand de poulet tous les 15 jours. La Ferme Michel proposera des produits de la ferme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

MOURIER Patrick

VAUTENIN Christian

CHAMPEAU ALAIN

LEGRAND MARTINY Anne-Marie

GEMENS Monique

PELOUX Bruno

POURRAZ Mylène

VAZ Helder

SOULIER David

CUOQ Virginie

POUDROUX Sandra

BERTHON Grégory

BOUTEILLON Malorie

MARTINHO Lionel

RIEU Elodie